



Yaoundé, le 28 juillet 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Levée de l'administration provisoire et installation des nouveaux dirigeants de NFC Bank

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) informe le public qu'il s'est tenu en ce jour à Yaoundé (Cameroun), en présence de Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances du Cameroun, la cérémonie solennelle de levée de l'administration provisoire de la National Financial Credit Bank Plc (NFC Bank) et d'installation de ses nouveaux dirigeants sociaux.

Cet événement marque l'aboutissement d'un processus de restructuration engagé depuis 2012 et consacre la sortie définitive de la NFC Bank d'une situation de fragilité majeure, ainsi que son renouement avec une ambition de performance bâtie sur des bases assainies. Cet exemple illustre de manière probante que la conjugaison de la volonté politique, de l'expertise technique et de la rigueur institutionnelle permet de relever les défis les plus exigeants.

Le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), Monsieur **Yvon SANA BANGUI**, Président de la COBAC, a saisi cette occasion pour saluer le rôle déterminant des plus hautes autorités camerounaises, dont le soutien constant et décisif a permis de préserver l'activité de l'établissement, d'assainir sa situation financière et de poser les jalons d'une gouvernance renouvelée.

Le plan de restructuration de NFC Bank, adopté en 2019 avec l'aval de la COBAC, a mobilisé près de 25 milliards de FCFA. Il a permis la recapitalisation de la banque, l'apurement de ses pertes, la résorption de l'insuffisance d'actifs et l'assainissement de son bilan. Par ailleurs, l'établissement redevenu rentable, dispose de fonds propres nets suffisants pour respecter l'ensemble des normes prudentielles fondées sur cet agrégat.

Tenant compte de cette évolution positive, la COBAC a validé la désignation d'un nouveau Conseil d'Administration présidé par Monsieur **Aminou BASSORO** et la nomination de Messieurs **Julius MANJO BERDU** et **Aelred TATA FOKWEN**, en qualité, respectivement, de Directeur Général et Directeur Général Adjoint de NFC Bank.

La COBAC continuera de veiller à la régularité des opérations, à la conformité des pratiques de gestion et à la mise en œuvre diligente des actions résiduelles prévues par le plan de restructuration, notamment la cession des parts de l'État camerounais, désormais actionnaire à hauteur de 99,92 %, à un investisseur stratégique d'ici le 28 juillet 2027.

Le Président de la Commission
Bancaire d'Afrique Centrale



Yvon SANA BANGUI